Assemblée municipale ordinaire du lundi 7 décembre 2026
Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale, sont invités à participer à l'assemblée municipale ordinaire le lundi 7 décembre 2026 à 19h00 au centre communal à Péry.

Ordre du jour

1) Election du président des Assemblées pour une nouvelle période de 4 ans.
2) Election du vice-président des Assemblées pour une nouvelle période de 4 ans.
3) Election de la secrétaire des Assemblées pour une nouvelle période de 4 ans.
4) Election de l'organe de vérification des comptes pour une nouvelle période de 4 ans.
5) Accepter un crédit d'investissement de CHF 700'000.00 pour la réfection du Chemin du Pré à La Heutte.
6) Accepter une nouvelle dépense annuelle de CHF 18'300.00 résultant de l'extension du système de détection précoce des fuites.
7) Accepter un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 pour la réfection des installations sportives intérieures et extérieures de la halle de gym et de la place rouge de Péry.
8) Accepter un crédit d'investissement de CHF 170'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule du corps des sapeurs-pompiers pour le transport de troupes équipées de protection respiratoire.
9) Présentation et acceptation du budget 2027 avec la quotité d'impôts à 1.55 % (inchangée) et la taxe immobilière à 1.2 ‰ (inchangée).
10) Informations du conseil municipal.
11) Divers et imprévus.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal : auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

P.S. : le résumé du budget municipal 2027 est à disposition à l'administration municipale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Par ailleurs, le document en question est consultable sur notre site internet.

Péry-La Heutte, le 6 novembre 2026
Le Conseil municipal